Strasbourg, le 1er juin 2023

La Proviseure

à

Futur(e) étudiant(e) du LPO Jean Rostand

lycée polyvalent
Jean Rostand

5 rue Edmond Labbé
67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone : 03 88 14 43 50

ce.0670084c@ac-strasbourg.fr

affaire suivie par :
Aurélien Walliang
Proviseur adjoint

Chèr(e) futur(e) étudiant(e),

Félicitations, vous êtes admis(e) dans une formation Post-bac au lycée Jean Rostand de Strasbourg.

Vous devez à présent envoyer votre dossier d'inscription obligatoirement dans les cinq jours ouvrables après votre acceptation définitive (oui définitif).

Attention, à défaut du respect de ce délai votre candidature sera considérée comme abandonnée.

Pour cette inscription, vous venez de télécharger les documents nécessaires en cliquant sur le lien indiqué dans la plateforme PARCOURSUP.

Dans ce dossier, vous trouverez les éléments suivants :

- la présente note de synthèse
- la fiche d'inscription avec la table des nomenclatures
- une note relative aux frais de participation des familles aux frais de photocopies
- une fiche spécifique de l'intendance
- une note spécifique sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

De ce dossier, il vous est demandé en retour :

☐ la fiche d'inscription complétée et signée

☐ la copie des 3 bulletins de terminale dès lors que sur Parcoursup, vous avez renseigné manuellement les bulletins (inutile si vous avez fourni une copie intégrale en pdf ou autre)

☐ 1 enveloppe timbrée (tarif moins de 20g) libellée à votre adresse postale

☐ 1 photo d'identité récente

☐ 1 chèque de participation des familles aux frais de reprographie dont le montant dépend du BTS libellé à l'ordre du lycée Jean Rostand et dont les nom, prénom et filière suivie figurent au verso.

L'ensemble des documents demandés est à transmettre (ou à déposer) dans une grande enveloppe dans un délai de 5 jours ouvrables à l'adresse du lycée (voir ci-dessous) en précisant EN ROUGE sur l'enveloppe la formation suivie à la prochaine rentrée.

LYCEE JEAN ROSTAND
Inscription en BTS (*précisez le BTS* en ROUGE)
5 Rue Edmond LABBE
67084-STRASBOURG-CEDEX

A réception de votre dossier, le lycée vous enverra à l'aide de l'enveloppe fournie par vos soins, un certificat d'inscription utile pour vos formalités à venir. A noter que ce certificat d'inscription n'a pas valeur de certificat de scolarité.

Nous attirons votre attention sur le soin à apporter à votre inscription.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite d'ors et déjà la bienvenue au lycée Rostand.

Doriane Rapp
Proviseur

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

INSCRIPTION PREMIERE ANNEE BTS

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

IDENTITE DE L'ETUDIANT

NOM : _____

PRENOM(S) : _____

Sexe : ☐F ☐M Date de naissance : |___|___|___|

N° Sécurité Sociale de l'élève : |__|___|___|___|___|___|___|

N° INE (*) : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

(*) Figure sur la convocation du baccalauréat (10 chiffres + 2 lettres)

Département de naissance (**) : _____ _ *(**) DOM : 97 ; TOM : 98 ; ETRANGER : 99*

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

FORMATION DEMANDEE

MECP

Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie

Langue vivante 1 : Anglais

Langue vivante 2 : ☐ Allemand ou ☐ Espagnol

Régime souhaité : ☐Externe ☐Demi-Pensionnaire

(cocher la case correspondante)

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

Dans le cadre des activités et sorties à caractère pédagogique ou culturel, dans le cadre des stages, il est obligatoire d'avoir souscrit pour l'étudiant concerné une assurance responsabilité civile. Je soussigné reconnais avoir souscrit une telle assurance.

SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE

Nom de l'établissement : _____

Code provenance : _____ (1) Commune : _____

Département : _____

N° d'immatriculation de l'Etablissement au répertoire national

|___|___|___|___|___|___|___|___|

Formation suivie : _____ (1)

Baccalauréat (1) :_____Année :_____Série (1) :_____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nombre d'enfants à charge dans le second degré public : ____

Nombre total d'enfants à charge : ____

Elève majeur : ☐OUI ☐NON

Orphelin de : ☐père - ☐mère - ☐père et mère

Pupille de la nation : ☐OUI ☐NON

1ER RESPONSABLE DE L'ETUDIANT

Nom : _____

Prénom : _____

Code Responsable (1) |___| Profession : _____

Code Profession (1) |___|

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? ☐OUI - ☐NON

Adresse (N° & Rue) :

_____

Code Postal : _____Commune : _____

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

Mail : _____

2ND RESPONSABLE DE L'ETUDIANT

Nom _____

Prénom _____

Code Responsable (1) |___| Profession_____

Code Profession (1) |___|

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? ☐OUI - ☐NON

Adresse (N° & Rue) :

_____

Code Postal : _____Commune : _____

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

Mail : _____

PERSONNE A PREVENIR

Nom : _____

Prénom : _____ Lien (1) : |__|

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

☎ Employeur : _____ ☎ n° poste : _____

ADRESSE PERSONNELLE DE L'ETUDIANT

(si différente de celle du responsable)

Adresse (N° & Rue) : _____

Code Postal : _____ Commune :_____

☎ fixe :_____ ☎ portable :_____

Mail : _____

IMPORTANT

1. Les études en BTS prévoient des stages obligatoires non rémunérés durant une partie des vacances scolaires.

2. Toute absence **le jour de la rentrée** est considérée comme une démission de l'étudiant. Il sera alors fait appel à un candidat de la liste supplémentaire.

CERTIFICATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier.

Date _____ **Signature de l'étudiant** (si étudiant majeur)

Signature du responsable (si étudiant mineur)

(1) Nomenclature des codes : fichier *Tables des nomenclatures*

Tables des nomenclatures

LIBELLE	CODE
PROVENANCE	
Etablissement public de l'Académie	1
Etablissement privé de l'Académie	2
Etablissement public hors Académie	3
Etablissement privé hors Académie	4
Etablissement français à l'étranger	5
Etablissement étranger C.E.E.	6
Etablissement étranger hors C.E.E.	7
Autre	8

FORMATION SUIVIE

Exemple : Terminale, BTS 1ère année, SUP, IUT, DEUG, etc...

Baccalauréats technologiques	***Baccalauréats généraux***
Séries :	Spécialités :
STL (BIOT, PCL….)	ARTS
STAV	BIOLOGIE/ECOLOGIE
ST2A	HISTOIRE-GEO/GEOPOLITIQUE
STI2D	MATHEMATIQUES
STMG	NUMERIQUES ET SC.INF.
ST2S	PHYSIQUE-CHIMIE
STHR	SVT
S2TMD	SCIENCES DE L'INGENIEUR
	Etc…….
Autres baccalauréats : *à préciser*	
Exemple :	
BAC PRO	
DAEU	
DIPLÔME ETRANGER	

RESPONSABLE	
Père	1
Mère	2
Tuteur	3
Autre membre de la famille	4
D.A.S.S.	5
Autre cas	6
Elève lui-même	7

LIBELLE	CODE
PROFESSION	
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	10
ARTISANS	21
COMMERÇANTS ET ASSIMILES	22
CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	23
PROFESSION LIBERALE	31
CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	33
PROFESSEUR ET ASSIMILE	34
PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	35
CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL D'ENTREPRISE	37
INGENIEUR - CADRE TECHNICIEN D'ENTREPRISE	38
INSTITUTEUR ET ASSIMILE	42
PROFESSION INTERMEDIAIRE SANTE - TRAVAIL SOCIAL	43
CLERGE, RELIGIEUX	44
PROFESSION INTERMEDIAIRE ADMINIST. FONCTION PUBLIQUE	45
PROFESSION INTERMEDIAIRE ADMINISTRATION, COMMERCE	46
TECHNICIEN	47
CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE	48
EMPLOYE CIVIL, AGENT SERVICE FONCTION PUBLIQUE	52
POLICIER ET MILITAIRE	53
EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE	54
EMPLOYE DE COMMERCE	55
PERSONNEL SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS	56
OUVRIER QUALIFIE DE TYPE INDUSTRIEL	62
OUVRIER QUALIFIE DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT	65
OUVRIER NON QUALIFIE	67
OUVRIER AGRICOLE	69
RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT	71
RETRAITE ARTISAN, COMMERÇANT, CHEF D'ENTREPRISE	72
RETRAITE CADRE, PROFESSION INTERMEDIAIRE	75
RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER	78
CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE	81
ELEVE, ETUDIANT	84
PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	85

lycée JEAN ROSTAND

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE PHOTOCOPIES

(substituts de manuels scolaires)

CLASSES POST-BACCALAURÉAT

Acte 2022/60 - CA du 30 novembre 2022

CLASSE	PHOTOCOPIES	CARTE D'ÉTUDIANT	TOTAL À RÉGLER
CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES 1ère et 2ème années	52,00 €	1,00 €	**53,00 €**
MMV MÉTIERS DE LA MODE / MÉTIERS DE LA MESURE / ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE-PARFUMERIE - 1ère et 2ème années	23,00 €	1,00 €	**24,00 €**
ANALYSES BIOLOGIQUES / BIOANALYSES / BIOQUALITÉ / ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE - 1ère et 2ème années	34,00 €	1,00 €	**35,00 €**
IMAGERIE MÉDICALE / DIÉTÉTIQUE / BIOTECHNOLOGIES 1ère et 2ème années	40,00 €	1,00 €	**41,00 €**
DCESF / IMAGERIE MÉDICALE - 3ème année	17,00 €	1,00 €	**18,00 €**

La participation des familles fait l'objet d'un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Rostand
<u>à remettre le jour de l'inscription</u> en indiquant au verso les nom, prénom et classe de l'étudiant.

Strasbourg, le 23 mai 2023

La Proviseure

D. RAPP

PRÉSENTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

CONDITIONS PRÉALABLE À L'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir accéder au service, l'élève ou l'étudiant, quelque soit le régime choisi, doit, au moment de l'inscription, fournir une photo d'identité et faire l'acquisition d'une carte vendue 6,00 Euros. Cette carte permet de débloquer un plateau et de décompter un repas. L'accès du restaurant à l'élève ou l'étudiant qui aurait oublié sa carte est possible au moyen d'un code permanent qui lui est propre et grâce auquel il peut éditer un ticket d'accès au moyen de la borne située dans le hall du bâtiment S. Les modalités d'utilisation de ce code seront expliquées en début d'année scolaire.

RESTAURATION : DEUX FORMULES DE DEMI-PENSION

1. DEMI-PENSION « À LA CARTE »

L'élève ou l'étudiant a accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi, seuls les déjeuners consommés sont décomptés de son crédit.

L'unique condition à respecter pour accéder au service est de disposer d'un crédit suffisant sur son compte repas : Une carte qui n'est pas créditée d'au moins un repas (4,35 €) ne permet pas le passage. Il est demandé en début d'année au nouveaux inscrits qui choisissent cette option de déposer un chèque de 43,50 € correspondant à 10 repas qui sont portés au crédit de leur compte. Le solde du compte est conservé au lycée et se reporte d'année en année jusqu'au départ de l'élève ou de l'étudiant qui demande le remboursement du solde de son compte.

Sur le site du lycée les familles ont accès à un espace numérique « Turbo self » qui permet aux parents de visualiser les passages au restaurant scolaire de leurs enfants, de suivre leurs opérations financières, de réapprovisionner le crédit en ligne par carte bancaire, et de mettre à jour leurs données personnelles.

Le réapprovisionnement du crédit peut également s'effectuer par carte bancaire à une borne située dans le hall du bâtiment S, par chèque ou en espèces remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 en prenant soin de préciser en référence du virement le nom de l'élève ou de l'étudiant bénéficiaire et son numéro de carte. *(Exemple « Carte 09999 DUPONT Antoine »)*

2. DEMI-PENSION AU FORFAIT

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

Le forfait « quatre jours » donne accès au restaurant scolaire pendant quatre jours dans la semaine tout au long de l'année. Le choix des jours est déterminé par l'élève ou l'étudiant en début d'année en fonction de son emploi du temps. Une fois ce choix établi tout changement dans la distribution des jours est impossible.

Le tarif du forfait «quatre jours » est fixé à 532,80 € annuels facturés à raison de 207,20 € au premier trimestre et 162,80 € aux deuxième et troisième trimestre.

Le forfait « cinq jours » autorise l'accès au restaurant scolaire tous les midis pendant toute l'année scolaire.

Le tarif du forfait «cinq jours » est fixé à 626,40 € annuels facturés à raison de 243,60 € au premier trimestre et 191,40 € aux deuxième et troisième trimestre.

Des remises sont appliquées lorsque l'élève est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission…) doivent être adressées pour une prise en compte 3 semaines au préalable.

Le service de restauration reste ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité d'en bénéficier. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

PENSIONS

Le lycée Jean Rostand propose quatre forfaits en pension complète dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

Deux formules sont réservées aux lycéens et deux formules sont réservées aux étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles.

FORMULES LYCÉENS :

Le lycée propose aux lycéens deux forfaits internat en chambres collectives. Un forfait « quatre nuitées » et un forfait « cinq nuitées ».

Le forfait « quatre nuitées » offre un couchage du lundi au jeudi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au jeudi.

Le tarif du forfait «quatre nuitées » est fixé à 1 530,72 € annuels facturés à raison de 595,28 € au premier trimestre et 467,72 € aux deuxième et troisième trimestre.

Le forfait « cinq nuitées » offre un couchage du dimanche au jeudi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au jeudi.

Le tarif du forfait «cinq nuitées » est fixé à 1 631,52 € annuels facturés à raison de 634,48 € au premier trimestre et 498,52 € aux deuxième et troisième trimestre.

FORMULES CPGE :

Le lycée propose aux étudiants deux forfaits internat en chambres individuelles. Un forfait « cinq nuitées CPGE» et un forfait « six nuitées CPGE».

Le forfait « cinq nuitées CPGE» offre un couchage du lundi au vendredi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au vendredi.

Le tarif du forfait «cinq nuitées CPGE» est fixé à 2 044,80 € annuels facturés à raison de 795,20 € au premier trimestre et 624,80 € aux deuxième et troisième trimestre.

Le forfait « six nuitées CPGE» offre un couchage du dimanche au vendredi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au vendredi.

Le tarif du forfait «six nuitées CPGE» est fixé à 2 210,40 € annuels facturés à raison de 859,60 € au premier trimestre et de 675,40 € aux deuxième et troisième trimestre.

De la même manière que pour la demi pension des remises sont appliquées lorsque l'étudiant est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission…) doivent être adressées pour prise en compte 3 semaines au préalable. Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité de fréquenter ces services. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

FORMULES DE PAIEMENT DES FORFAITS DEMI-PENSION ET INTERNAT

Contrairement au régime « à la carte » les forfaits demi-pension et internat n'exigent pas un paiement d'avance. Il sont facturés au trimestre par l'envoi d'avis aux familles. Le paiement doit cependant être effectif à l'échéance du trimestre.

L'établissement privilégie le prélèvement automatique pour lequel un ajustement est effectué en fin de chaque trimestre en sorte que les familles ne règlent que le montant exact qu'ils doivent et les trop perçus sont remboursés automatiquement . Pour adhérer, il suffit de signer un mandat de prélèvement SEPA et de fournir un RIB (Voir ci-après). L'autorisation peut être révoquée à tout moment.

Il est possible de payer en ligne au moyen des services numériques des établissements scolaires https://educonnect.education.gouv.fr/ . Vous pouvez y sélectionner la facture à régler, décider du montant que vous souhaitez payer avant d'être redirigé vers la plateforme **PayFip** du Ministère des Finances qui enregistrera et transmettra votre paiement.

Sur place il est possible de régler par chèque ou en espèces (montant maximum 300,00 €) remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

FICHE INTENDANCE RENTRÉE 2023 - 2024
INSCRIPTION HÉBERGEMENT- RESTAURATION

1. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

Sexe : ☐F ☐M - Date de naissance : ____ / ____ / _____ Classe 2023/2024 : _____

2. RÉGIME DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT

☐ EXTERNE

Seul un RIB est demandé à fournir en prévision des remboursements de frais de stages, de trop perçus sur des participations de voyage etc… Un RIB est exigé pour les boursiers.

☐ DEMI-PENSION À LA CARTE

Le service de restauration est accessible à tout élève qui dispose d'un crédit sur sa carte de cantine. Le prix d'un repas est actuellement fixé à 4,35 € par la région Grand Est

Éléments à fournir :

- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
- ▶ **Deux** chèques à l'ordre de Lycée Jean Rostand
  - ▷ Un chèque de 6,00 € pour l'attribution d'une carte de cantine
  - ▷ Un chèque de 43,50 € correspondant à un crédit de dix repas

Le renouvellement du crédit repas par la suite peut être effectué par carte bancaire en ligne sur le site du lycée ou en utilisant la borne de rechargement, par chèque, en espèce ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

☐ FORFAIT DEMI-PENSION

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région grand Est.

Éléments à fournir :

- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
- ▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte
- ▶ Le choix d'un forfait ci-après :
  - ☐ FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS — Tarif annuel : 532,80 €
  - ☐ FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS — Tarif annuel : 626,40 €

Le choix des jours applicables au forfait 4 jours sera effectué à la rentrée en fonction des emplois du temps. Un changement de régime et des modifications seront encore possibles possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre) :

☐ INTERNAT

Le lycée Jean Rostand propose quatre forfaits pension. Deux forfaits pour les étudiants en CPGE et deux pour les lycéens. Ils sont facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région grand Est.

Éléments à fournir :

- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
- ▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte
- ▶ Le choix d'un forfait ci-dessous *(un changement de régime est possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre) :*

☐ FORFAIT INTERNAT CPGE 5 NUITÉES en chambre individuelle du lundi midi au samedi matin—Tarif annuel : 2 044,80 €

☐ FORFAIT INTERNAT CPGE 6 NUITÉES en chambre individuelle du dimanche soir au samedi matin—Tarif annuel : 2 210,40 €

☐ FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 4 NUITÉES en chambre collective du lundi midi au vendredi midi—Tarif annuel : 1 530,72 €

☐ FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 5 NUITÉES en chambre collective du dimanche soir au vendredi midi—Tarif annuel : 1631,52 €

Le règlement des forfaits peuvent être effectués par prélèvement automatique mensuel, (voir ci-après) par carte bancaire en ligne , par chèque, en espèces ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

3. RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRES

Les nouvelles applications de comptabilité en usage dans les établissements scolaires exigent d'y intégrer un scan du RIB des personnes avec lesquelles l'établissement effectue des échanges financiers en recettes (prélèvements) comme en dépenses (droits et remboursements divers tels que les bourses, remboursements d'acomptes repas, trop perçus sur prélèvements, trop perçus sur participations à des voyages scolaires etc…). Un RIB ne permet en aucun cas de soustraire de l'argent à quiconque sans son accord. **Le Lycée Jean ROSTAND prend des dispositions stricte en sorte que ces enregistrements soient stockés dans des répertoires sécurisés auxquels n'ont accès que des personnes habilités.**

RAPPEL IDENTITÉ ÉLÈVE

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

RESPONSABLE FINANCIER

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

LE RESPONSABLE FINANCIER EST LA PERSONNE QUI

- AUTORISE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIGNANT UN MANDAT (VOIR DOCUMENT CI-APRES)
- QUI PERCOIT LES REMBOURSEMENTS DE TROP PERCUS SUR LES PRÉLEVÈMENTS, LES TROP PERCUS SUR LES PARTICIPATIONS AUX VOYAGES SCOLAIRES, LES REBOURSEMENTS D'ACOMPTES SUR LA CARTE REPAS, LES AIDES SUR LES FONDS SOCIAUX DE L'ETABLISSEMENT, LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES…

COLLEZ ICI LE RIB DU RESPONSABLE FINANCIER

NB : DANS LES FAMILLES OÙ MONSIEUR ET MADAME ONT DES COMPTES SÉPARÉS LE NOM FIGURANT SUR LE RIB DOIT CORRESPONDRE EXACTEMENT AU NOM DE LA PERSONNE QUI SE DÉCLARE COMME RESPONSABLE FINANCIER. DANS LES MÉNAGES QUI ONT UN COMPTE JOINT LE RESPONSABLE FINANCIER PEUT ÊTRE INDISTINCTEMENT L'UNE OU L'AUTRE DES PERSONNES QUI COMPOSE LA FAMILLE (Exemple « Monsieur ou Madame Durand » / « Monsieur Martin et Madame Dupond »)

PERSONNE QUI PERCOIT LES BOURSES

NOM : _____ **PRENOM :** _____

LA PERSONNE QUI PERCOIT LES BOURSES EST LA PERSONNE QUI

A SAISI SON NOM ET SES COORDONNÉES DANS L'APPLICATION DE DEMANDE DE BOURSES. CETTE PERSONNE PEUT ETRE LE TITULAIRE D'UN COMPTE SEPARÉ DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

SI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST DIFFÉRENT DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

COLLEZ ICI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES

PROPOSITION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande de nombreuses familles, le lycée Jean ROSTAND vous offre la possibilité de vous acquitter des forfaits internat et demi-pension d'internat de l'année scolaire 2023-2024 par prélèvement automatique.

Pour bénéficier de cette possibilité il vous suffit de signer et de me retourner un mandat de prélèvement SEPA ci-après.

Si vous signez ce mandat, un prélèvement mensuel pendant neuf mois, du mois de d'octobre 2023 au mois de juin 2024 suivant le tableau ci-dessous, le dernier prélèvement sera adapté au solde de votre compte à l'échéance de chaque trimestre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'agent comptable , G. TROCHAIN

Régime	oct 2023	nov 2023	déc 2023	janv 2024	févr 2024	mars 2024	avr 2024	mai 2024	juin 2024	TOTAL
Demi-pension 4 jours	69,07	69,07	69,07	54,27	54,27	54,27	54,27	54,27	54,27	532,80
Demi-pension 5 jours	81,20	81,20	81,20	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80	626,40
Forfait lycéen 4 nuitées	198,43	198,43	198,43	155,91	155,91	155,91	155,91	155,91	155,91	1530,72
Forfait lycéen 5 nuitées	211,49	211,49	211,49	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	1631,52
Forfait CPGE 5 nuitées	265,07	265,07	265,07	208,27	208,27	208,27	208,27	208,27	208,27	2044,80
Forfait CPGE 6 nuitées	286,53	286,53	286,53	225,13	225,13	225,13	225,13	225,13	225,13	2210,40

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE JEAN ROSTAND à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE JEAN ROSTAND.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 72 ESD 858FDC

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom :	Nom : LYCEE JEAN ROSTAND
Adresse :	Adresse : 5 RUE EDMOND LABBE
Code postal :	Code postal : 67084
Ville :	Ville : STRASBOURG CEDEX
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☑ Paiement ponctuel ☐

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE JEAN ROSTAND. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LYCEE JEAN ROSTAND.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour tous les étudiants de
BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie

Objet : Equipements de protection individuelle pour les laboratoires

Chaque étudiant **doit posséder une blouse personnelle** destinée aux enseignements en laboratoire :

- 100 % coton ou polycoton (65 % polyester + 35% coton),
- manches longues,
- à boutons pression
- descendant au moins à hauteur des genoux.

Si vous les possédez déjà en bon état, vous pouvez les conserver.

Les **autres équipements de protection** (surlunettes de sécurité, poire d'aspiration, pince, spatule) sont mis à disposition lors des enseignements et **ne sont pas à acheter**.